Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Palefrenier, veuillez visiter :
capapalefrenier.fr/annales-sujets-et-corriges

Situations de la vie courante

Session 2022 • Métropole, Antilles, Guyane, La Réunion, Mayotte

Code sujet **2022-CAP49-NOR-ME-AN-GU-RE-MA** 120 minutes

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Partie 1 — Mobilités vers les campagnes et choix professionnel à Rochetoirin
5 réponses • PDF source, p. 1, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Partie 2 — Vérification du contrat de travail et calcul de la rémunération nette
5 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 8, PDF source, p. 9

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Partie 1

10 points

Mobilités vers les campagnes et choix professionnel à Rochetoirin

Partie 1

Question 1.1

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4

> Document 1. Repérer 4 raisons expliquant le départ des citadins vers les campagnes.

Je relève quatre raisons données dans le document : le coût élevé de la vie en ville, notamment des logements, la forte densité de population, le manque d'espaces verts et la pollution de l'air. Le document cite aussi le rythme accéléré du quotidien urbain, qui peut provoquer un sentiment d'étouffement et l'impression de ne plus maîtriser sa vie.

RÉPONSE À RETENIR

Les citadins peuvent partir à cause du coût élevé de la vie et des logements, de la forte densité de population, du manque d'espaces verts et de la pollution de l'air. Le rythme trop rapide de la vie urbaine et le sentiment d'étouffement sont également des motifs mentionnés dans le document.

Question 1.2

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4

> Document 1. Identifier les nouveaux comportements que peuvent adopter ces citadins (des néo-ruraux) dans ces campagnes.

Le document décrit plusieurs changements de pratiques. Les néo-ruraux cherchent à se rapprocher du vivant et peuvent se remettre à cultiver. Ils adoptent des pratiques plus écologiques en consommant moins et en cherchant à réduire leurs impacts écologiques. Ils participent à la vie locale, par exemple par des associations et des projets collectifs, ce qui développe l'entraide et les liens de solidarité. Ils réapprennent aussi des savoirs pratiques et des traditions locales et recherchent davantage d'autonomie pour l'alimentation, le logement, l'énergie et les déplacements.

RÉPONSE À RETENIR

Les néo-ruraux peuvent cultiver, consommer moins et réduire leur impact écologique. Ils peuvent participer à la vie associative et à des projets collectifs, développer l'entraide, réapprendre des savoir-faire et des traditions locales, et rechercher davantage d'autonomie pour se nourrir, se loger, utiliser l'énergie et se déplacer.

Question 1.3

PDF source, p. 1, PDF source, p. 5

> Document 2. Identifier les éléments qui rendent la commune de Rochetoirin attractive pour les néo-ruraux.

Je lis la légende et les indications de situation de la carte. Rochetoirin est une commune de 1 100 habitants, entourée d'espaces agricoles et non bâtis. Elle possède plusieurs services de proximité : un centre commercial avec un coiffeur et le Comptoir de Campagne, une école, une crèche, un restaurant, une médiathèque et une boulangerie. La carte indique aussi les temps d'accès à l'A43 et à plusieurs villes.

RÉPONSE À RETENIR

Rochetoirin peut attirer des néo-ruraux car elle offre un cadre rural tout en disposant de services de proximité : commerces, école, crèche, restaurant, médiathèque et boulangerie. Elle est également reliée aux alentours : l'A43 est indiquée à 10 min, Lyon à 1 h 05, Chambéry à 42 min et Grenoble à 50 min.

Question 1.4

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4, PDF source, p. 6

Documents 1 et 3. Relever les données chiffrées qui montrent que l'arrivée des néo-ruraux à la campagne est un phénomène croissant.

Le document 1 indique que 600 000 à 800 000 personnes ont quitté les espaces denses des métropoles entre 2015 et 2019, et précise que les départs vers la campagne se multiplient. Dans le document 3, le nombre total de logements à Rochetoirin passe de 149 en 1968 à 483 en 2019 : l'augmentation est de 483 − 149 = 334 logements. Les résidences principales passent de 101 à 442 : l'augmentation est de 442 − 101 = 341. Cette hausse, surtout celle des résidences principales, est un indice de l'installation d'habitants, même si le tableau ne compte pas directement les néo-ruraux.

RÉPONSE À RETENIR

Entre 2015 et 2019, 600 000 à 800 000 personnes ont quitté les espaces denses des métropoles (document 1), et le document précise que ces départs se multiplient. À Rochetoirin, entre 1968 et 2019, le nombre total de logements passe de 149 à 483, soit 334 de plus ; les résidences principales passent de 101 à 442, soit 341 de plus (document 3). Ces chiffres montrent une forte augmentation des logements, notamment des résidences principales, cohérente avec l'installation de nouveaux habitants.

Question 1.5

PDF source, p. 1, PDF source, p. 5, PDF source, p. 7

Nicolas souhaite s'engager professionnellement dans la commune. Deux offres d'emploi s'offrent à lui : la première dans un hypermarché, la seconde dans le magasin « Comptoir de Campagne ». Il choisit le Comptoir de Campagne. Documents 2 et 4. Justifier la position de Nicolas.

Le document 2 situe le Comptoir de Campagne dans le centre de Rochetoirin, à proximité d'autres services. Le document 4 présente ce commerce comme un modèle multi-services : l'illustration cite notamment le snacking, le bar, le retrait d'argent, le pressing, la retouche, la cordonnerie, les journaux, le gaz, l'impression et le fleuriste. Le Comptoir travaille avec plus de 200 producteurs locaux et ses missions sont de ramener des services de proximité au cœur des villages, de développer l'économie locale et de valoriser l'artisanat, de renforcer le lien social et de créer des emplois. Ces éléments justifient que Nicolas choisisse cet emploi pour s'engager dans la vie de la commune.

RÉPONSE À RETENIR

Nicolas choisit le Comptoir de Campagne car il contribue directement à la vie locale : il apporte de nombreux services de proximité, travaille avec plus de 200 producteurs locaux, soutient l'économie locale et l'artisanat, renforce le lien social et crée des emplois. Situé dans le village, il lui permet de participer concrètement au développement de Rochetoirin.

Partie 2

10 points

Vérification du contrat de travail et calcul de la rémunération nette

Partie 2

Question 2.1

PDF source, p. 2, PDF source, p. 8

> Nicolas s'engage au Comptoir de Campagne de Rochetoirin pour un CDI. Il doit vérifier que les informations de son contrat correspondent à ce qui lui a été dit en entretien : contrat à durée indéterminée, temps de travail hebdomadaire de 35 h et salaire horaire supérieur au SMIC. Document 5. Relever les éléments à vérifier sur l'extrait de son contrat de travail.

Je repère les clauses qui correspondent aux trois informations annoncées à Nicolas pendant l'entretien : la nature du contrat, la durée hebdomadaire du travail et le salaire horaire brut. Le contrat donne la durée annuelle et mensuelle, qu'il faudra convertir en durée hebdomadaire à la question suivante.

RÉPONSE À RETENIR

- **Nature du contrat :** contrat de travail à durée indéterminée (CDI).
- **Durée du travail :** 151,67 heures par mois, soit 1 820 heures par an ; il faut vérifier que cela correspond à 35 heures par semaine.
- **Rémunération :** 11,54 € brut par heure ; il faut comparer ce montant au SMIC horaire brut.

Question 2.2

PDF source, p. 2, PDF source, p. 8

> Document 5. Calculer le temps de travail hebdomadaire. On rappelle qu'il y a 52 semaines dans l'année.

Le contrat indique 1 820 heures de travail par an. Pour trouver le nombre d'heures hebdomadaires, je divise cette durée par les 52 semaines de l'année : **1 820 ÷ 52 = 35**.

RÉPONSE À RETENIR

Le temps de travail hebdomadaire est de **35 heures**.

Question 2.3

PDF source, p. 2, PDF source, p. 8, PDF source, p. 9

> Documents 5 et 6. Montrer que la rémunération horaire brute de son contrat est supérieure à la valeur du SMIC horaire brut.

Le contrat prévoit une rémunération de **11,54 € brut par heure**. Je lis sur le graphique du document 6 la valeur correspondant à 2022 : elle est d'environ **10,5 € brut par heure** (le point est légèrement inférieur à la graduation 10,5). La rémunération prévue au contrat est donc supérieure à la valeur du SMIC horaire brut lue sur le graphique.

RÉPONSE À RETENIR

11,54 € brut par heure est supérieur au SMIC horaire brut 2022, qui est d'environ 10,5 € par heure d'après le graphique.

Question 2.4

PDF source, p. 2, PDF source, p. 8, PDF source, p. 9

> Documents 5 et 6. Vérifier que le contrat de travail respecte les informations données lors de l'entretien. Justifier la réponse.

Je vérifie les trois informations annoncées en entretien à partir du contrat et du graphique :

- Le contrat porte la mention « contrat de travail à durée indéterminée » : la condition du CDI est respectée.
- Le contrat indique 1 820 heures par an. Avec 52 semaines dans l'année, cela donne **1 820 ÷ 52 = 35 heures par semaine** : la durée hebdomadaire annoncée est respectée.
- Le contrat prévoit **11,54 € brut par heure**. Le graphique donne pour 2022 un SMIC horaire brut d'environ **10,5 €** : le salaire horaire du contrat est supérieur au SMIC.

Les trois informations annoncées lors de l'entretien sont donc respectées.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Oui.** Le contrat est un CDI, prévoit 35 heures de travail par semaine et fixe une rémunération horaire brute supérieure au SMIC horaire brut 2022 lu sur le graphique.

Question 2.5

PDF source, p. 2, PDF source, p. 8

> Le salaire net représente 77 % du salaire brut. Calculer le montant dont disposera Nicolas pour ses dépenses.

Le contrat prévoit un salaire brut mensuel de **1 750 €**. Le salaire net représente 77 % du brut : je calcule donc **1 750 × 0,77 = 1 347,50**.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Nicolas disposera de **1 347,50 € net par mois** pour ses dépenses.

Sujet : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/sujets-examens/2022/2022-CAP49-NOR-ME-AN-GU-RE-MA.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.